

## Modalités d'attribution des places dans les crèches Arbois Poligny Salins

### Demande d'inscription

Le bulletin de demande d'inscription est téléchargeable sur le site [www.cc-coeurdujura.fr](http://www.cc-coeurdujura.fr).

Il est à retourner directement à la crèche choisie ou à la coordinatrice enfance [g.martin@cc-aps.fr](mailto:g.martin@cc-aps.fr).

Il est valable 6 mois à compter de la date de demande.

### Commission d'attribution des places

Elle est composée

- D'un élu de chaque bourg centre Arbois, Poligny, Salins
- Du vice-président CCAPS en charge de l'Enfance
- Des directrices des crèches Arbois, Poligny, Salins
- De la coordinatrice Enfance de la CCAPS
- Des animatrices des Relais Assistantes Maternelles Arbois, Poligny, Salins

En complément, les directeurs (trices) des écoles maternelles peuvent être associées à la préparation de la commission ainsi que le médecin référent.

Les attributions se font selon le calendrier suivant :

Date de la commission	Attribution des places pour	Etude des demandes arrivées entre
Juillet	Septembre à décembre	Janvier à juillet
Début novembre	Janvier à avril	Juillet à octobre
Février-début mars	Mai à août	Octobre à décembre

### Critères d'attribution

Critères	Détails	Points
<b>Historique des demandes</b>		
Nombre d'enfants refusés	1 enfant	1
	2 enfants	2
	3 enfants	3
	4 enfants	4
Nombre de refus de la demande actuelle	1 refus	1
	2 refus	2
	3 refus	3
	4 refus	4
Enfant sur la liste d'attente lors des précédentes CAMA	Oui	4
<b>Situation d'activité des parents</b>		
2 parents en activité ou formation	2 parents	10
	Parent seul	10
	1 des 2 parents	5
Parent(s) en recherche d'emploi	2 parents	5
	Parent seul	10
	1 des 2 parents	2
Parent sans profession	Parent seul	1
Famille résidant sur le territoire de la CCAPS	Oui	10
Famille ne résidant pas sur la CCAPS mais travaillant et/ou payant des impôts sur territoire de la CCAPS	Oui	5
Famille ne résidant pas et ne travaillant pas sur la CCAPS mais payant des impôts sur territoire de la CCAPS	Oui	1

<b>Situation familiale</b>		
Naissances multiples	Jumeaux	5
	Triplé ou plus	10
Frère ou sœur déjà dans la structure	Oui	5
Frère ou sœur fréquentant un établissement scolaire public ou ALSH de la CCAPS	Oui	1
Parent isolé	Oui	5
<b>Situation médicale</b>		
Enfant porteur d'handicap ou en cours de reconnaissance de l'handicap accompagné par partenaires	Oui	10
Enfant porteur d'handicap ou en cours de reconnaissance de l'handicap non accompagné par partenaires	Oui	5
<b>Situations spécifiques</b>		
Accompagnement par des partenaires sociaux	Oui	4
Protection de l'enfant (situation d'urgence)	Attribution immédiate	
<b>Contrat</b>		
Souplesse dans le volume horaire	Oui	3

Les demandes sont étudiées en priorité par :

- Total de points par ordre décroissant
- Disponibilité des places dans les différentes crèches
- Date d'arrivée du courrier.

#### **Réponse formulée**

Un courrier est adressé aux familles dans la semaine suivant la commission d'attribution.

Si la demande est reportée à la prochaine commission et que le délai entre la demande et la prochaine commission dépasse 6 mois, il sera impératif de renvoyer une nouvelle demande pour confirmer votre besoin.

#### **Renseignements complémentaires**

Coordinatrice Enfance : Geneviève Martin

Tél. 03 84 73 84 82

Mail [g.martin@cc-aps.fr](mailto:g.martin@cc-aps.fr)